

## Ouverture au public

Lundi : 13 h 30 > 17 h 30  
Mardi : 11 h 30 > 16 h 30  
Mercredi : 8 h 30 > 11 h 30

Jeudi : 13 h 30 > 17 h  
Vendredi : 11 h 30 > 16 h

Accueil sur RDV de 12 h 00 à 13 h 00 les mardis et les vendredis.

## Temps collectifs

(Réservés aux assistant(e)s maternel(le)s de la ville d'Ambérieu-en-Bugey et aux enfants qu'ils accueillent).

Du lundi au vendredi (sauf mercredi)  
de 8 h 30 à 11 h 00

## Ludothèque

Lundi de 16 h 15 à 18 h 15



## LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

est situé dans le bâtiment de la  
Maison de la Petite Enfance

Rue du Clos Lebreton

01500 AMBERIEU EN BUGEY

Responsable :

Marie-Noëlle POYNTER

 **04 74 38 59 73**









ram@mairie-amberieuenbugey.fr

[www.ville-amberieuenbugey.fr](http://www.ville-amberieuenbugey.fr)

service communication – ville d'Ambérieu en Bugey.  
2016. ipns

## RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES R.A.M



-  Informations
-  Rencontres
-  Médiation
-  Animations
-  Ecoute
-  Echanges

## Pour les parents et futurs parents

Le R.A.M vous propose un accueil individualisé avec ou sans rendez-vous pour :

**VOUS INFORMER** sur les modes d'accueil des jeunes enfants.

**VOUS PROPOSER** une liste d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s.

**VOUS ACCOMPAGNER** dans vos démarches administratives de parents employeurs et servir de médiateur dans la relation parent/assistant(e) maternel(le).

**ECHANGER** Avec la responsable du RAM, éducatrice de jeunes enfants, sur des questions relatives à l'éducation.

**PARTICIPER** à des soirées débats (santé, parentalité) et des animations (carnaval, fête d'été...).

## Pour les enfants

Le RAM organise des temps collectifs pour partager des moments de jeux.

Ils permettent à votre enfant de :

- **RENCONTRER** d'autres enfants et de se préparer à la vie en collectivité.
- **DECOUVRIR** différentes activités pour favoriser son éveil (lecture, motricité, activités manuelles)



**L'ENFANT** au centre de la relation parents/assistant(e)s maternel(le)s

## Pour les assistant(e)s maternel(le)s et les candidat(e)s à l'agrément.

Le RAM vous permet de :

- **RENCONTRER** d'autres assistant(e)s maternel(le)s pour échanger sur votre pratique professionnelle et partager vos expériences.
- **OFFRIR** un nouveau lieu de jeux aux enfants que vous accueillez.
- **OBTENIR** des renseignements sur votre statut, vos droits et devoirs.
- **TROUVER** une écoute et un soutien dans l'exercice quotidien de votre profession.
- **PROFESSIONNALISER** votre emploi en consultant de la documentation petite enfance, en participant à des réunions d'informations thématiques et en suivant des formations.
- **EMPRUNTER** des jeux et jouets à la ludothèque.